

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2024

---

FLÉCHER L'ÉPARGNE NON CENTRALISÉE VERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE  
LA DÉFENSE NATIONALE - (N° 2094)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par  
Mme Ménard

-----

**TITRE**

Après le mot :

« entreprises »,

insérer le mot :

« françaises ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement rédactionnel est de clarifier les entreprises visées par cette proposition de loi, celle-ci facilitera le financement des entreprises françaises et implantés en France.